



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024

<p>Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 28</p> <p>Date de la convocation : Le 10 décembre 2024</p> <p>Publication site internet : Le 24 décembre 2024</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, M. Mustapha HADDOU, Mme Sophie BIBAL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA (arrivée à 19h03), M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET et M. Gérard ROHI.</p> <p>Etaient représentés : Mme Annabelle MOREL ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET ayant donné pouvoir à Mme Sophie BIBAL, M. Jean-Pierre PLAISANCE ayant donné pouvoir à M. Joseph SCATIGNO, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, Madame Catherine CLAVEL ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD, Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie LUSSIANA.</p> <p>Absente : Mme Caroline BRULEY</p>
---	---

Délibération n°25

Rapporteur : Mme Françoise VIGUET-CARRIN

Objet : Subventions aux associations

L'article 65748 du budget communal prévoit des subventions de fonctionnement aux associations.

Il convient de répartir ces subventions au prorata des besoins exprimés à ce jour par les organismes.

Il convient d'approuver le montant maximum des subventions aux associations conformément au tableau en annexe.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le montant maximum des subventions conformément au tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	MONTANT MAXIMUM
AFD UNA 73	1 150,00 €
Age d'Or	600,00 €
AGIR ABCD	1 500,00 €
Amicale des donneurs de sang bénévoles	800,00 €
Association Soleil d'Automne	700,00 €
Association Valentin HAUY	200,00 €
Autisme Savoie	550,00 €
Comité entente résistance	100,00 €
JALMALV	300,00 €
Ligue contre le cancer comité de Savoie	445,00 €
Restos du Cœur	2 500,00 €
Secours populaire comité d'Ugine	1 700,00 €
UNAFAM	300,00 €
Association Sauvegarde Point Ecoute Jeunesse	1 500,00 €
Association Court Circuit	300,00 €
Chorale La Clé des Chants	500,00 €
Club d'Astronomie Savoie Lactée	500,00 €
Ensemble vocal Le Petit Cœur	300,00 €
Ensemble vocal Ugine Albertville	200,00 €
Orgue et Musique	1 300,00 €
Polonez	200,00 €
Takajoué	200,00 €
Syndicat d'élevage du Mulassier	500,00 €
ASSAU Handball	23 550,00 €
ASU Badminton	900,00 €
ASU Football	28 000,00 €
Dauphins Uginois	4 000,00 €
ELAU Volley	700,00 €
Envol Gymnique Ugine	7 000,00 €
Flèche du Mont Charvin	1 000,00 €
Judo Club d'Ugine	4 800,00 €
Sly Do	550,00 €

SOUA Rugby	17 850,00 €
Tennis Club d'Ugine	10 000.00 €
Ugine SQUASH	1 100,00 €
Ass. Sportive Collège E. Perrier de la Bâthie	1 400.00 €
Ass. Sportive du Lycée René Perrin	800,00 €
Œuvre des Pupilles Publiques des écoles publiques (PEP 73)	175.00 €
Amicale du personnel	56 000.00 €
Caisse des écoles	65 000,00 €
CCAS	120 000,00 €

Pour les autres associations :

Nathalie MONVIGNIER-MONNET, Stéphanie LUSSIANA et Mustapha quittent la séance.

Agnès CHEVALIER-GACHET, ayant donné pouvoir, ne prend pas part au vote.

- Pour l'Amicale Laïque : la subvention prévue est de 7 000 € au maximum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve les subventions aux différentes sections de l'Amicale laïque.

Nathalie MONVIGNIER-MONNET, Stéphanie LUSSIANA et Mustapha rejoignent la séance.

Marie-Thérèse BERGERET, Joseph SCATIGNO, Jamel BOUCHEHAM, Mustapha HADDOU et Eric FUSS quittent la séance.

- Pour le Comité de Jumelage : la subvention prévue s'élève à 1 000 € au maximum

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la subvention au Comité de Jumelage.

Marie-Thérèse BERGERET, Joseph SCATIGNO, Jamel BOUCHEHAM, Mustapha HADDOU et Eric FUSS rejoignent la séance.

Agnès CHEVALIER-GACHET et Annabelle MOREL, ayant donné pouvoir, ne prennent pas part au vote.

- Pour l'Echo du Mont-Charvin : la subvention prévue est de 4 000 € au maximum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la subvention à l'Echo du Mont-Charvin.

Nathan EXCOFFIER, Jamel BOUCHEHAM, Sophie BIBAL, Mustapha HADDOU et Benjamin BONNIOT--BOUCHET quittent la séance.

- Pour le FAT, la subvention prévue est de 76 000 € au maximum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le versement de la subvention au FAT.

Nathan EXCOFFIER, Jamel BOUCHEHAM, Sophie BIBAL, Mustapha HADDOU et Benjamin BONNIOT--BOUCHET rejoignent la séance.

Nathalie MONVIGNIER-MONNET, Mustapha HADDOU, Nathan EXCOFFIER, Michel VARRONI, Stéphanie LUSSIANA, Jamel BOUCHEHAM quittent la séance.

- Pour Ugine Animation : la subvention prévue est de 80 000 € au maximum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la subvention à Ugine Animation.

Nathalie MONVIGNIER-MONNET, Mustapha HADDOU, Nathan EXCOFFIER, Michel VARRONI, Stéphanie LUSSIANA, Jamel BOUCHEHAM rejoignent la séance.

Jean-Pierre PLAISANCE, ayant donné pouvoir, ne prend pas part au vote.

- Pour Ugine Montagne : la subvention prévue est de 380 € au maximum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la subvention à Ugine Montagne.

Nathalie MONVIGNIER-MONNET, Mustapha HADDOU, Jamel BOUCHEHAM, Eric FUSS quittent la séance.

Annabelle MOREL, ayant donné pouvoir, ne prend pas part au vote.

- Pour l'OMCS, la subvention prévue est de 136 000 € au maximum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le versement de la subvention à l'OMCS.

Nathalie MONVIGNIER-MONNET, Jamel BOUCHEHAM, Eric FUSS rejoignent la séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20241216-20241216_DE25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Publication : 24/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire